

Un conflit de patrimoine : les frises du Parthénon depuis le XIX^e siècle

COURS p. 250-251
COURS p. 252-253



Réalisées au V^e siècle avant notre ère, les frises du Parthénon ont été prélevées sur le site de l'Acropole d'Athènes entre 1801 et 1803. Rapportées à Londres pour être vendues au British Museum, ces sculptures sont depuis lors l'objet d'un conflit de patrimoine. La question de leur restitution reste centrale pour les Grecs, pour qui elles constituent un symbole national.

Pourquoi les frises du Parthénon sont-elles l'objet d'un conflit de patrimoine depuis le XIX^e siècle ?

1 Lord Elgin, « un spoliateur »

Après un séjour à Athènes, l'écrivain anglais Byron publie en 1811 un pamphlet contre Lord Elgin intitulé *La Malédiction de Minerve*. Il y décrit un rêve dans lequel la déesse Pallas Athéna (Minerve pour les Romains) s'adresse à lui.

« Mortel, » me dit-elle, « la rougeur qui couvre ton visage m'annonce que tu es Anglais, nom autrefois glorieux d'un peuple le premier en puissance et en liberté, descendu aujourd'hui dans l'estime du monde, mais surtout dans la mienne ; désormais on trouvera Pallas à la tête de ses ennemis. Veux-tu savoir le motif de ce mépris ? Jette les yeux autour de toi. Ici, survivant à la guerre et à l'incendie, j'ai vu expirer successivement plusieurs tyrannies. J'ai échappé aux ravages des Turcs et des Goths¹, mais il a fallu que ton pays envoyât ici un spoliateur qui les surpassât tous. Regarde ce temple vide et profané : compte les débris qui lui restent encore ; ceux-ci furent placés par Cécrops² ; ceux-là furent ornés par Périclès [...]. Ainsi lorsque le lion abandonne sa proie, le loup arrive après lui ; puis vient le lâche et vil chacal : les premiers dévorent la chair et le sang de la victime, le dernier se contente de ronger les os en toute sécurité. »

Lord Byron, *La Malédiction de Minerve*, 1811.

- Allusion aux Wisigoths qui ont pillé Athènes en 396 et Rome en 410.
- Fondateur mythique d'Athènes.

→ Comment Lord Elgin est-il présenté dans ce texte ?

2 Les propos polémiques du directeur du British Museum

Dans une interview accordée au quotidien grec *Ta Nea*, le directeur du British Museum, Hartwig Fischer, a suscité une vive polémique en estimant que la prise des marbres d'Elgin était « un acte créatif ». Entreposées à Londres, nombreux sont ceux, à commencer par les Grecs, à estimer que ces œuvres ont été volées par le Royaume-Uni. Dans cet entretien, le directeur du musée a été interrogé sur un éventuel retour de ces marbres en Grèce. Selon lui, il n'en n'est pas question, puisque le musée offrirait une approche différente dans la façon d'interagir avec le marbre, « puisque les objets sont placés dans un nouveau contexte ». [...] De son côté, la ministre de la Culture grecque, Myrsini Zorba, a condamné samedi dernier une « mentalité de gestion étroite et cynique ». Elle poursuit : « Il est regrettable d'entendre cela de la part du directeur du British Museum, historien de renom. Ses remarques dégradent un héritage culturel d'une valeur universelle inestimable à une simple vente en bourse. »

Alexandre Bernard, *Le Figaro*, 31 janvier 2019.

→ Quels sont les arguments pour et contre le retour des frises du Parthénon à Athènes ?

3 Le musée de l'Acropole à Athènes

Inauguré en 2009 au pied de l'Acropole, ce musée permet d'observer des copies de la frise des Panathénées et quelques rares originaux dans leur disposition d'origine.

→ Pourquoi le contexte d'exposition des frises à Athènes est-il une façon de revendiquer les frises du Parthénon exposées à Londres ?



4 Les marbres de la discorde

Le 26 septembre 2017, l'APOEL Nicosie reçoit le club anglais de Tottenham pour un match de Ligue des Champions. Les supporters chypriotes brandissent une banderole : « Rendez-nous les marbres ! » Nicosie est la capitale de la République de Chypre, dont la population est grecque.

→ Pourquoi les supporters chypriotes ont-ils affiché cette banderole ?

REPÈRES

Les frises du Parthénon

Sculptée par Phidias et son atelier entre 442 et 438 avant notre ère, la frise « intérieure » orne les murs du temple et représente la procession des Athéniens en l'honneur de leur déesse protectrice, Athéna [« frise des Panathénées »]. La décoration sculptée du Parthénon comprenait aussi les deux frontons et la « frise extérieure » composée de métopes, bas-reliefs situés au-dessus de la colonnade.

Les « marbres Elgin »

Thomas Bruce, comte d'Elgin, ou Lord Elgin (1766-1841), fut ambassadeur en Turquie entre 1799 et 1802. Il usa de son statut de diplomate pour obtenir l'autorisation d'accéder au Parthénon et ainsi s'emparer des bas-reliefs. La Grèce faisait alors partie de l'Empire ottoman. Elgin fit retirer, entre 1801 et 1803, 156 plaques de la frise intérieure, 12 statues des frontons et 13 métopes.

5 L'UNESCO pour le retour des frises du Parthénon

Cela dure depuis plus de trente ans. En 1983, l'actrice Melina Mercouri, alors ministre de la Culture, avait demandé officiellement le retour à Athènes des frises orientales du Parthénon, conservées par le British Museum de Londres. Cette requête qui pouvait à première vue sembler légitime est pourtant restée lettre morte. Aujourd'hui, c'est sous l'égide de l'UNESCO qu'une nouvelle campagne de mobilisation voit le jour. Elle vise à ramener ce trésor emblématique de l'art hellénique à Athènes. Ioannis Maronitis, la cheville ouvrière de la délégation grecque et le président de la section de l'UNESCO, qui possède ses bureaux au Pirée, a légitimé cette nouvelle demande : « Les Grecs, mais pas seulement, tous les citoyens du monde sensibles aux questions de justice et de patrimoine doivent soutenir le retour des frises du Parthénon ». Depuis 1983, l'argument du British Museum pour continuer de détenir les frises du Parthénon reposait sur l'incapacité supposée des Grecs à conserver décentement ces trésors du patrimoine de l'humanité. L'ouverture d'un musée ultra-moderne en 2009 sur l'Acropole rend obsolète le plaidoyer anglais. [...]

Bertrand Guyard, « L'UNESCO demande le retour des frises du Parthénon », *Le Figaro*, 8 octobre 2014.

→ Pourquoi l'UNESCO s'engage-t-elle en faveur du retour des frises en Grèce ?

EN AUTONOMIE VERS LE BAC

Mise en relation des documents

- Pourquoi les frises du Parthénon sont-elles disputées entre la Grèce et le Royaume-Uni ? docs 1, 2 et 4
- Quels sont les acteurs du patrimoine qui participent au débat sur la restitution des frises du Parthénon ? docs 2 à 5

BAC Vers l'écrit Étude critique de documents

Sujet : « Conflits de patrimoine : les frises du Parthénon »

Contextualisez les documents 4 et 5, puis reliez-les au sujet et entre eux. Montrez qu'ils permettent de comprendre le conflit suscité par l'emplacement actuel des frises du Parthénon, en particulier ses acteurs et ses enjeux.

BAC Vers le grand oral

Débattez sur la restitution des frises du Parthénon à Athènes.

► Formez 3 groupes : le premier défend la restitution, le deuxième s'y oppose, le dernier observe.

► Les premiers groupes débattent : chacun a 5 minutes pour exposer son point de vue.

► À l'issue du débat, les auditeurs désignent le groupe le plus convaincant et expliquent pourquoi.



Faut-il rendre des œuvres d'art aux États africains ?



1 La statue du dieu Gou exposée au musée du Louvre

Pavillon des Sessions, 30 septembre 2014.

La statue du dieu Gou

- 1850 L'artiste béninois Akati Ekplékendo réalise une statue en fer dédiée à Gou, le dieu de la guerre.
- 1894 La statue est prise par l'armée française à Ouidah (actuel Bénin) à l'issue d'une bataille. L'œuvre est exposée au musée d'Ethnographie à Paris (ancêtre du musée de l'Homme).
- 2000 La statue intègre la collection d'arts premiers ouverte au Pavillon des Sessions du musée du Louvre.
- 2016 Le ministre des Affaires étrangères béninois, Aurélien Agbénonci, demande au président français Emmanuel Macron la restitution de la statue.

REPÈRE

Le rapport Savoy-Sarr

Remis en novembre 2018 par l'économiste sénégalais Felwine Sarr et l'historienne de l'art française Bénédicte Savoy, ce rapport est intitulé *Restituer le Patrimoine africain : vers une nouvelle éthique relationnelle*. Il préconise la restitution à l'Afrique du patrimoine africain issu des guerres de conquêtes coloniales mais aussi issu de dons ou de ventes durant l'époque coloniale.

2 Faire circuler les œuvres

La meilleure réponse à la nécessaire réappropriation par les Africains de leur patrimoine est le soutien à de nouveaux musées et une large « circulation » des œuvres, plutôt que des restitutions importantes comme préconisées dans [le] rapport [Savoy-Sarr], estime le président du musée du Quai Branly [Stéphane Martin]. [...] S'il reconnaît un intéressant travail historique, M. Martin regrette les conclusions du rapport, établissant selon lui que « tout ce qui a été collecté, acheté dans le cadre colonial est touché par l'impureté du crime colonial ». [...] Seraient ainsi susceptibles d'être restitués « les dons aux musées provenant des personnes liées à la colonisation (administrateurs, médecins, militaires) et ceux de leurs descendants, et surtout tout ce qui a été collecté par des expéditions scientifiques ». Il y a eu des cadeaux faits librement, ajoute-t-il, citant ceux des grands chefs du Cameroun à un médecin, Pierre Harter, qui avait soigné leurs familles de la lèpre.

Un autre point le chiffonne : l'idée d'une « commission mixte » pour chaque demande de restitution déposée par un État. « En droit français, ce serait une très grande innovation qu'un État étranger soit à parité avec la nation française pour déterminer ce qui est à juste titre ou pas dans son patrimoine ». [...] À côté des restitutions, « d'autres moyens sont à mettre en œuvre qui passent par les musées », poursuit-il. Il suggère « l'aide à la construction de nouveaux lieux, le travail avec les collectionneurs privés, les fondations ».

AFP, « Art africain : faire circuler les œuvres plutôt que de les restituer », *Le Point*, 27 novembre 2018 [en ligne].

Le point de vue d'un directeur de musée français

3 Aller vers la restitution des œuvres

Le ministre de la Culture, Abdou Latif Coulibaly, a jugé mardi « positif » le rapport de l'économiste sénégalais Felwine Sarr et de l'historienne française Bénédicte Savoy sur la restitution des biens culturels africains. « Le Sénégal prend acte et considère positif le rapport qui va dans le sens d'une victoire. Notre pays est attentif [...] à la suite qui sera donnée au rapport présenté », a dit M. Coulibaly lors d'une conférence de presse qu'il a donnée conjointement avec le directeur général du Musée des civilisations noires, Hamady Bocoum. « Le Sénégal est disposé à trouver des solutions avec la France », en vue d'une restitution de ses œuvres d'art, au cas où il y en a qui se trouvent dans ce pays, a-t-il ajouté. Abdou Latif Coulibaly affirme que « toutes les œuvres identifiées comme la propriété du Sénégal, que la France voudrait bien nous prêter », seront réceptionnées par le musée des Civilisations noires, qui sera inauguré à Dakar le 6 décembre prochain. Il s'agira d'une « restitution définitive » ou d'un « prêt » des biens culturels, de la France vers le Sénégal, selon M. Coulibaly.

Ministère de la Culture et de la Communication du Sénégal, www.culture.gouv.sn, 28 nov. 2018 [en ligne], consulté en janv. 2020.

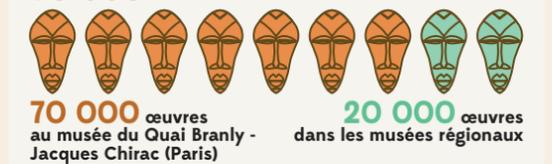
Le point de vue du gouvernement sénégalais



4 Inauguration du musée du Quai Branly en 2006

Le président français Jacques Chirac fait visiter au secrétaire général de l'ONU, le Ghanéen Kofi Annan, les collections africaines du musée du Quai Branly.

Les collections publiques en France contiennent 90 000 œuvres du patrimoine africain



5 Concilier le local et l'universel

L'annonce, vendredi 23 novembre, par Emmanuel Macron de la restitution de 26 œuvres d'art au Bénin marque un pas décisif dans la recherche de solutions justes à l'égard des pays autrefois colonisés par la France, et dans la perception que nous pouvons avoir aujourd'hui de la place du patrimoine originare d'Afrique subsaharienne au sein de nos musées. Elle invite les historiens de l'art (conservateurs, universitaires et chercheurs) à une mobilisation sans précédent – qui recueille aujourd'hui un large assentiment – pour accompagner un mouvement de restitutions raisonnées par une amplification des connaissances sur l'art africain et une meilleure diffusion de celles-ci. [...] C'est ainsi que l'on pourra sortir de la polarisation dangereuse qui oppose aujourd'hui les tenants d'un essentialisme identitaire (pour qui les objets doivent tous rentrer « chez eux ») et les partisans de la domination acquise (pour qui les objets doivent rester « chez nous »). [...] Force est de constater que, du fait de la colonisation, avec une responsabilité particulière de la France, l'Afrique subsaharienne a perdu la plus grande partie des œuvres d'art qui y avaient été créées au cours des siècles, sans pouvoir non plus créer des musées à vocation universelle. La prise en compte pratique et pragmatique de cette situation propre à l'Afrique subsaharienne ne saurait cependant constituer celle-ci en complète exception. Il s'agit de faire droit à la fois au local et à l'universel, qui sont les deux pôles entre lesquels se déroule l'histoire de toutes les œuvres d'art.

Éric de Chasse (directeur de l'INHA, Institut national d'histoire de l'art), tribune parue dans *Le Monde*, 28 novembre 2018.

Le point de vue d'un historien de l'art

CONSTRUIRE SON POINT DE VUE

Découvrez les documents

1. Quelles ont été les conséquences de la colonisation pour l'art africain ? docs 1, 2 et 4
2. Que propose Stéphane Martin qui évite aux musées français de restituer définitivement des œuvres d'art aux Africains ? doc 2
3. Quelles solutions sont envisageables pour la circulation des œuvres d'art ? docs 3 et 5

Développez des arguments

4. Quels sont les arguments favorables à la restitution des œuvres d'art ? docs 3 et 5
5. Quels sont les arguments opposés à la restitution ? doc 2
6. Quelle serait la solution de compromis ? docs 2, 3 et 5

Présentez votre point de vue ORAL

7. À l'oral, en 5 minutes, répondez à la problématique « Faut-il rendre des œuvres d'art aux États africains ? » en présentant plusieurs arguments.